

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg
Canton d'Attignat
Commune de MONTRACOL

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL**

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un mars à dix heures , le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

| En exercice | Présents | Nombre de procurations | Nombre de suffrages exprimés |
|-------------|----------|------------------------|------------------------------|
| 15 | 15 | 0 | 15 |

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 mars 2026

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Aurélie CAVALLERO, Sophie GAUTHERET, Bénédicte JOURDIN, Annie CHARTREZ, Patricia CHAMBARD, Lisa MORAND
MM. David LAFONT, Martial CHEVALIER, Christophe SUBTIL, Loïck YONNET, Dylan BUELLET, Sébastien FAVIER, Lionel GUILLOT, Julien MOISSONNIER

Absents excusés :

A été élue secrétaire : *Madame Lisa MORAND*

Objet : ELECTION DES DELEGUES AU SIEA

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-6, L.5212-7, L.2121-21, L.2121-33 et L.2122-7 ;

VU les statuts du SIEA et notamment l'article 5 relatif à son fonctionnement ;

CONSIDERANT que le SIEA est administré par un Comité Syndical composé de représentants des communes membres.

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIEA, dont elle est membre,

CONSIDERANT que le nombre de délégués titulaires varie selon le nombre d'habitants de chaque commune, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

CONSIDERANT qu'il doit par ailleurs être procédé à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires, conformément au même article des statuts ;

CONSIDERANT que chaque suppléant est apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché. Le cas échéant, il siège au Comité Syndical avec voix délibérative.

CONSIDERANT que cette désignation est à réaliser via la mise en œuvre d'un scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour, conformément l'article L.5211-7 et, par renvoi, à l'article L.2122-7 du CGCT ;

CONSIDERANT la faculté offerte aux Conseils Municipaux de ne pas procéder à un scrutin secret pour la nomination des délégués, sous réserve d'une décision à l'unanimité, conformément à l'article L.5211-7-1 alinéa 2 du CGCT ;

CONSIDERANT que, conformément aux statuts du SIEA, la commune de MONTRACOL doit désigner un (1) délégué titulaire et deux (2) délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical dans les conditions susmentionnées, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

CONSIDERANT que les agents employés par ledit syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés par une des communes membres pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement, conformément à l'article L.5211-7-II alinéa 2 du CGCT ;

Le Conseil Municipal de la commune de MONTRACOL,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et de ses suppléants.

Après appel à candidature de Monsieur le Maire, sont candidats : Monsieur CHEVALIER Martial
avec pour suppléants :

Suppléant n°1 : Monsieur YONNET Loïck
Suppléant n°2 : Monsieur SUBTIL Christophe

Il est procédé au scrutin, par un vote à main levée, avec accord unanime du Conseil Municipal

Résultat du 1^{er} tour (majorité absolue) :

- Nombre de suffrages exprimés : **15**
- Nombre de voix nécessaires pour obtenir la majorité absolue : **8**

Monsieur CHEVALIER Martial avec pour suppléants :

Suppléant n°1 : Monsieur YONNET Loïck
Suppléant n°2 : Monsieur SUBTIL Christophe

ayant obtenu la majorité absolue, est élu.

En conséquence sont élus délégués pour représenter la commune de MONTRACOL au sein du Comité Syndical du SIEA :

| Titulaire | Suppléant n°1 | Suppléant n°2 |
|-------------------|----------------------|----------------------|
| CHEVALIER Martial | YONNET Loïck | SUBTIL Christophe |

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
David LAFONT

